

Envoi : 10/07/2017

Réception par le Préfet : 10/07/2017

Publication : 13/07/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2017-7-6-1

**Séance du** vendredi 7 juillet 2017

**AIDE A L'ELECTRIFICATION RURALE 2017**  
**COMPTE D'AFFECTATION SPECIAL DU FINANCEMENT DES AIDES AUX**  
**COLLECTIVITES POUR L'ELECTRIFICATION RURALE CAS - FACE**  
**AFFECTATION DES DOTATIONS POUR LE RENFORCEMENT, L'EXTENSION ET**  
**L'ENFOUISSEMENT**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**ABSENT :** M. TRIMAILLE

**EXCUSES :**

M. BIHL, Mmes GROFF, JENN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU l'avis favorable émis par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 30 juin 2017,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

décide d'affecter les dotations du Compte d'Affectation Spécial du Financement des Aides aux Collectivités pour l'Electrification rurale (CAS FACE) à la Commune de DESSENHEIM de la manière suivante :

- 86 000 € au titre du sous-programme « Renforcement »,
- 21 000 € au titre du sous-programme « Extension »,
- 18 000 € au titre du sous-programme « Enfouissement »,

conformément au tableau joint en annexe à la délibération.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité